

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'ALLIANCE PROCLAMÉE

L'alliance de la France et de la Russie a été proclamée, comme nous l'avons annoncé jeudi, par l'empereur et par le Président de la République, dans les toasts prononcés au déjeuner offert aux souverains russes. Nicolas II et M. Félix Faure ont parlé, l'un et l'autre, des liens qui unissent « les deux nations amies et alliées ».

Désormais, tous les soupçons habilement propagés, tous les doutes répandus dans un intérêt politique, sont dissipés. L'alliance est maintenant un fait historique que personne ne saurait nier ni contester.

Les paroles qui ont été prononcées à bord du *Pothuau* « à l'ombre des couleurs françaises » auront dans le monde un immense retentissement; elles seront accueillies dans la France entière avec une indicible joie et nous sommes convaincus que sur la flotte qui ramène en France le Président, règne le plus grand enthousiasme.

La satisfaction du peuple français sera d'autant plus entière qu'il aura été plus hésitant. On pourra mesurer par là quelle eût été sa déception si le voyage se fût achevé sur l'expression ordinaire de la « sympathie » et de l'« amitié ». Les intransigeants de droite et de gauche le savaient si bien que déjà ils s'apprétaient à l'exploiter. Ils n'ont même pas eu la force de dissimuler et ils ont découvert leur jeu trop tôt!

La *Gazette de France*, exultait jeudi, en écrivant : « Il rentre bredouille à l'Elysée. » !...

L'utilité du voyage du Président a donc été incontestable, elle éclate à tous les yeux. Et c'est par des acclamations unanimes qu'on va saluer le retour de M. Félix Faure. On va le féliciter, d'avoir représenté la France avec tant de dignité et de succès dans une des périodes les plus importantes de son histoire.

Mais il serait injuste, dans cette journée de joie, de ne pas mentionner la part qui, dans cet heureux événement, revient au regretté Carnot.

C'est sous sa présidence que l'œuvre a été entreprise et poussée très loin; il convient de ne pas l'oublier!

La presse

Evidemment cette alliance est, comme il fallait s'y attendre, l'objet des commentaires de la presse entière. Sans distinction d'opinions, tous les journaux français, expriment leur satisfaction de la consécration donnée à l'entente des deux peuples.

Quant à la presse étrangère, elle est unanime à confesser la grandeur et la gravité du fait nouveau que les toasts du *Pothuau* introduisent dans la politique internationale.

Le *Daily Graphic* dit que le voyage de M. Faure a été un « véritable triomphe pour la France », et que « la vieille triplice se trouve dans une mauvaise situation ».

Le *Times* reconnaît que « la double alliance a été proclamée d'une façon qui doit faire taire les sceptiques français et les chicaniers étrangers », que « la fameuse triplice perd de sa stabilité », et que « les déclarations du *Pothuau* mettent fin à l'espèce

de dictature que, depuis vingt-cinq ans, l'Allemagne cherchait à exercer en Europe ».

Le *Morning Post* dit que ce sera « l'un des événements les plus mémorables de l'histoire de ce siècle ».

Voilà pour la presse anglaise; la presse allemande s'attache surtout à dire que le mot « alliance » n'ajoute rien à ce qu'on savait déjà! La double alliance, dit-on, n'a pas d'autre but, en somme, que la triplice.

La presse autrichienne et la presse italienne parlent dans le même sens.

Tout le monde est donc satisfait en Europe.

Tant mieux!

M. FÉLIX FAURE EN RUSSIE

Dès jeudi soir, le *Journal du Lot* a publié une dépêche de son correspondant parisien annonçant la confirmation de l'alliance franco-russe. Nous revenons aujourd'hui sur la fin du voyage du Président.

Comme nous l'avons dit, le Tsar a déjeuné jeudi matin à bord du *Pothuau*.

Au dessert, au milieu d'un silence solennel, le Président de la République, très ému a prononcé les paroles suivantes :

Nos deux nations AMIES et ALLIÉES, guidées par un idéal commun de civilisation, de droit et de justice, sont unies fraternellement dans la plus sincère et la plus loyale des étreintes.

L'empereur a répondu par les paroles suivantes qui nous avaient été télégraphiées jeudi et qui ont parues dans notre numéro de ce jour :

Votre séjour parmi nous crée un nouveau lien entre nos deux nations AMIES et ALLIÉES, également résolues à contribuer de toute leur puissance au maintien de la paix du monde dans un esprit de droit et d'équité.

A ce moment, tous les convives sont debout, l'émotion est à son comble, et malgré l'étiquette s'élève le cri de : « Vive la France! Vive la Russie alliées! » La musique du *Pothuau* joue alternativement l'hymne russe et la *Marseillaise*.

Le départ

Après le déjeuner, l'empereur et l'impératrice ont conduit M. Faure sur le cuirassé *Russia* qui est un bâtiment monstre à cinq cheminées, le plus beau de la flotte russe, et qui a été construit en 1896. C'est le type modèle des derniers perfectionnements de l'art naval. Le président l'a visité avec un vif intérêt.

Le canot impérial reconduisit les deux chefs d'Etat et la tsarine Alexandra Feodorovna sur le yacht *Alexandria*.

M. Faure, sur ce bâtiment, prit congé de leurs Majestés en les remerciant en termes émus de leur haute et chaleureuse hospitalité; il baisa respectueusement la main de l'impératrice et donna l'accolade à l'empereur.

La flotte française appareilla vers six heures au bruit des salves des forts de Cronstadt et des hourras des marins russes.

La pluie avait empêché les embarcations privées, venues pour dire adieu à la flotte française, d'être aussi nombreuses que pour l'arrivée, mais les ovations furent non moins enthousiastes.

Le retour du président

On sait que le Président doit effectuer son retour par Dunkerque. C'est le 31, à neuf heures, que M. Félix Faure débarquera dans ce port à bord de l'*Elan*, si l'état de la marée le permet, ou, à défaut, dans un canot à huit rameurs.

Le Président de la République visitera ensuite le port, les installations maritimes, la Chambre de commerce, les hospices et les hôpitaux de Dunkerque, puis prendra part à un déjeuner que lui offrira la municipalité et qui sera servi au Kursaal.

Le départ de M. Félix Faure s'effectuera vers trois heures. Le soir, il y aura retraite aux flambeaux, illuminations, bals populaires et, au Kursaal, un bal offert à l'escadre par la municipalité et la Chambre de commerce.

La municipalité a invité tous les ministres à assister au déjeuner.

M. Méline, le général Billot et l'amiral Besnard se rendront à Dunkerque pour recevoir le Président de la République.

Les ministres se réuniront le 1^{er} septembre à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

* * *

L'impératrice douairière. Décorations

Avant de quitter la Russie, M. Félix Faure a adressé le télégramme suivant à l'impératrice douairière qui se trouve en Danemark.

Au moment où je quitte la Russie, je tiens à dire à Votre Majesté quel souvenir ineffaçable j'emporte de l'accueil que j'ai reçu de S. M. l'empereur.

La France sait que l'union si intime existant aujourd'hui entre les deux nations est due à l'initiative et à la grande pensée d'Alexandre III.

Nous confondons la mémoire de Votre auguste époux et la personne de S. M. Nicolas II, votre bien-aimé fils dans le même sentiment d'affection.

Je renouvelle à Votre Majesté, avec une émotion profonde, l'assurance de mon bien respectueux attachement.

Enfin ajoutons que de nombreuses décorations et d'innombrables dons ont été accordés de part et d'autre.

M. Félix Faure n'a pas décerné moins de 410 croix de chevalier ou d'officier de la Légion d'honneur!

A PROPOS DE PISTON

On s'est occupé de la flotte
A la Chambre, et l'on y parlotte
De réforme et réfection ;
Mais pour qu'une réforme avance,
En tout pays, surtout en France,
Il faut un bon coup de piston.

Puis, en discutant nos escadres,
On en vient à parler des cadres,
Et c'est ici qu'il serait bon,
Dans l'intérêt de la marine,
— Dût-on y faire grise mine —
De diminuer le piston.

Et, quand un navire appareille,
Il faut qu'avec grand soin l'on veille,
Et qu'on fasse l'inspection
Mais attentive, et non sommaire,
Des machines, de la chaudière,
Et du cylindre, et du piston ;

Il faut voir si celui-ci glisse,
Comment fonctionne l'hélice...
« Tout cela se fait, nous dit-on ! »
Pourtant, partant pour la Russie,
Le *Bruix* fait une avarie
A la tige de son piston.

Et l'on ne sait d'où vient la chose ;
On dit : « C'est telle ou telle cause ;
Ça vient pour un oui, pour un non »
Comment expliquer qu'un tel vice
Soit constaté dans un service
Où tout ne va que par piston.

Or, on prétend que le ministre,
Interrogé sur ce sinistre,
Aurait dit, en haussant le ton :
« Tant de bruit à la fin me lasse !
Occupe qui voudra ma place ;
On m'embête avec ce piston ! »

Cela déplaît au ministère ;
Et — spectacle extraordinaire —
Peut-être demain verra-t-on
Débarquer par Monsieur Méline
Un ministre de la marine,
Sur la question du piston. P. B.

LA GUERRE GRÉCO-TURQUE

L'état des négociations

On télégraphie de Constantinople :
L'imbroglie diplomatique au sujet du traité de paix n'a pas encore disparu. Le fait saillant qui domine actuellement la situation est l'antagonisme de l'Allemagne et de l'Angleterre. La première insiste toujours pour que les puissances mettent la Grèce en présence d'une solution complète qu'elle ne pourra repousser qu'à ses risques et périls. La seconde, au contraire, avant de signer le traité, veut qu'on invite la Grèce à indiquer les moyens de trouver la somme qu'on lui demande comme indemnité.

Ces deux attitudes ont donné lieu à des propositions devant lesquelles se trouvent actuellement les chancelleries européennes désireuses de trouver une solution.

L'Autriche appuie l'Allemagne et, comme elle, demande la signature immédiate des préliminaires de la paix. L'Italie déclare qu'elle adhèrera à toute proposition qui sera acceptée par les autres puissances. La France et la Russie pencheraient plutôt, dit-on, du côté des propositions anglaises; mais pour obtenir une prompt solution et dans l'intérêt de la paix, elles désirent que les préliminaires soient signés sans nouveau retard.

La discussion n'a plus lieu à Constantinople. Elle se fait directement entre les cabinets, la France cherchant avant tout à concilier les vues opposées de l'Allemagne et de l'Angleterre; en attendant, les négociations sur les préliminaires de paix sont suspendues à Constantinople, et c'est maintenant Tewfik pacha qui presse les ambassadeurs d'en finir.

INFORMATIONS

Une Statue à Sadi Carnot

La charmante ville de Chabanais (Charente) inaugurerait demain le monument élevé à la mémoire du regretté président Carnot.

On sait que par sa famille du côté maternel, le président Carnot tient à la ville de Chabanais par de puissants liens.

Le monument se compose :

1^o D'un socle avec soubassement en pierre blanche et granit, dont le travail est dû à un enfant du pays, le sculpteur Beaumatin.

2^o Ce socle est surmonté d'un buste en bronze de Sadi Carnot, — avec une femme pleurant au-dessous de lui et lui présentant une palme : c'est la personnification de la France en deuil.

L'Assassinat d'un Chef d'Etat

Le Président de la République de l'Uruguay, a été assassiné d'un coup de revolver pendant la fête nationale.

Ce nouveau crime soulèvera, dans l'ancien comme dans le nouveau monde, une horreur profonde et une réprobation indignée.

Après le czar Alexandre II, après M. Carnot, après M. Canovas, le président Borda tombe victime des fureurs politiques ou des haines sociales.

Quand donc verrons-nous la fin de ces abominables séries d'attentats? Quand donc le sentiment de l'humanité et de la justice triomphera-t-il enfin de cette monstrueuse aberration du sens moral qui met la bombe, le poignard ou le pistolet aux mains de fanatiques ou de déséquilibrés?

Affaire Arton

Après la conférence qui a eu lieu entre M. Le Poittevin et M. Lenard, substitut, le

juge d'instruction a définitivement clôturé son instruction dans l'affaire du Panama.

Après un dernier entretien avec M. Athalin, procureur de la République, M. Le Poittevin a formulé et signé ses ordonnances qui viennent d'être transmises directement à M. Vignonsubstitut du procureur général.

Les inculpés sont au nombre de dix. Ce sont : MM. Arton, Naquet, Maret, Antide-Boyer, Laisant, Planteau, P. Richard, Saint-Martin, Rigaud et Gaillard ; les trois premiers députés et les autres anciens parlementaires. Il n'a pas été donné suite à la poursuite contre M. Levrey, sénateur, que l'état de sa santé a mis dans l'impossibilité de pouvoir se défendre.

Les Saint-Cyriens décorés par le Tzar

On sait que la promotion de Tananarive a quitté avant-hier l'Ecole militaire de Saint-Cyr, et que le Tzar a conféré aux deux premiers promus l'ordre de Saint-Stanislas. Les deux majors sont M. Mercier, major d'infanterie, fils de l'ancien ministre de la guerre, nommé sous-lieutenant au 1^{er} régiment de la légion étrangère et M. de Montebello, major de cavalerie, fils de l'ambassadeur de France à St-Petersbourg, nommé sous-lieutenant au 17^e régiment de dragons à Meun.

Petites nouvelles

Le lot de 100,000 francs des bons de l'exposition de 1900 du tirage du 25 août est échu à M. Meunier, de Villefranche (Rhône).

Lecture a été donnée hier à l'Académie française de la lettre par laquelle M. Emile Zola annonce qu'il pose sa candidature au fauteuil du duc d'Aumale et à celui de M. Henri Meilhac.

On annonce la mort de M. Napoléon Chaix, président honoraire du conseil d'administration de l'Imprimerie et de la Librairie centrale des chemins de fer. M. Chaix était fils du fondateur de cette imprimerie.

CHRONIQUE LOCALE

Le renvoi de la classe

Le ministre de la guerre a fixé au 21 septembre le renvoi des hommes de troupe dans leurs foyers.

Le ministre de la marine vient de choisir la même date pour le renvoi des hommes des corps de troupes rattachés à son département.

M. le Général de Sesmaisons

M. le général commandant en chef le 17^e corps d'armée, de Sesmaisons, fera son entrée solennelle à Toulouse, lundi matin à 9 heures.

Les troupes seront échelonnées sur le parcours suivant :

De la gare aux allées Lafayette, allées Lafayette, boulevard Lazare-Carnot, allées Saint-Etienne.

MM. les officiers de la réserve et de la territoriale sont invités à se mettre en tenue et à se joindre aux officiers sans troupes.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 64

LE DERNIER COMMANDEUR

PAR MARIUS PRACY

LES DOUTES

Fleur-d'Avril fut particulièrement prévenant pour lui. Il était émerveillé de ce que l'éducation avait fait de cette enfant du peuple en qui il remarquait la finesse délicate des femmes du grand monde.

Le repas fut gai. M. de Cartelanin séduisit ses hôtes par ses attentions pour chacun d'eux à son tour, et le baron, enchanté de plus en plus, finit par proposer au chevalier d'aller voir Mgr de Nicolay dès qu'il se seraient levés de table.

Mais le plus heureux des commensaux, c'était Marguerite.

M. de Guirandol et le chevalier allèrent, comme il était convenu, trouver l'évêque, en ce moment en résidence à son magnifique château de Mercuès.

Fleur-d'Avril et Marguerite, accoudées à une croisée de l'hôtel, les regardaient partir à cheval et monter la Fondue quand elles en-

CAHORS

Ecole normale

Nous lisons dans la *Petite Gironde*, chronique de la Dordogne :

Ecole normale. — Nous apprenons que dans une de ses dernières séances le Conseil général du Lot-et-Garonne a décidé en principe la suppression de l'école normale de garçons. Il croit qu'il serait facile de négocier avec le département de la Dordogne pour la fusion des deux écoles.

Nous sommes persuadés que ces négociations auraient chance d'aboutir.

Nos édiles ou le conseil général du Lot ne pourraient-ils pas faire une démarche auprès du conseil général du Lot-et-Garonne pour que la « négociation » en question se fasse avec notre département ?

La chose nous paraît facile, d'autant que Cahors étant beaucoup plus rapproché d'Agen que Périgueux, les élèves du département du Lot-et-Garonne auraient de ce chef une première satisfaction.

On sait que notre école normale de jeunes filles coûte très cher au département et il y aurait sans doute dans l'entente que nous signalons plus haut un moyen de compenser en partie les sacrifices que s'impose notre département.

La question vaut la peine d'être étudiée.

Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville le lundi 30 août courant, à 8 heures précises du soir.

Ordre du jour :

Mesures et moyens à prendre et à étudier au sujet de l'augmentation du prix du blé.

Lycée Gambetta

M. Blanchard, professeur de mathématiques au Lycée Gambetta, est nommé en la même qualité au Lycée de Rodez.

Ce n'est pas sans un vif regret que nous avons appris cette nouvelle.

M. Blanchard n'est pas seulement un excellent professeur de sciences. Amateur de cyclisme, il était depuis plusieurs années président du Veloce-sport cadurcien, qui aura de la peine à le remplacer dans des fonctions où il s'était attiré de vives sympathies et la considération de tous.

L'Avenir cadurcien

L'Avenir cadurcien a donné jeudi soir, sur les Allées Fénélon, un excellent concert. Nos musiciens ont charmé les nombreux cadurciens qui s'étaient donné rendez-vous sur les allées.

— Nous regrettons seulement que le programme ne soit pas communiqué aux journaux.

Retraite en musique

La retraite en musique du 7^e d'infanterie, qui aura lieu ce soir, suivra l'itinéraire suivant :

Départ de la caserne Bessières, boulevard Gambetta, rue du Parc, rue J.-F.-Caviole,

tendirent une voix connue qui chantait dans la rue :

Je connais le secret
Que dans son cœur discret
Cache mainte fillette,
Vous qui voulez savoir
S'il vous reste un espoir,
Montrez-moi votre main coquette.

— Tiens ! s'écria Fleur-d'Avril, voilà la Badernote ! Voulez-vous vous amuser un peu, Marguerite ?

— En quoi est-elle susceptible de nous intéresser ?

— O mon Dieu ! avec ses observations quelquefois étonnantes. D'ailleurs, vous allez voir.

Et Fleur-d'Avril envoya une femme de chambre chercher Badernote, la devineresse.

Lorsqu'elle fut montée dans la chambre où elle était attendue, Fleur-d'Avril l'interrogea en souriant :

— Veyons, dites-moi ce que vous lirez dans cette main. Surtout ne me trompez pas, je vous en prie.

— Si tel est votre désir, je veux bien, Madame.

Et Fleur-d'Avril lui tendit sa main blanche où paraissaient ça et là quelques lignes.

— Eh bien, que voyez-vous, Badernote ? Ai-je longtemps à vivre ?

— Je pourrais répondre à votre question, Madame, mais je me suis interdit de révéler ces sortes de choses... Ce qu'il m'est permis de vous dire, en revanche, c'est qu'après avoir eu des malheurs, beaucoup de malheurs, au moment présent, vous êtes heureuse. N'est-ce

pas vrai cela ?

— Oui certainement. Et après ?

— Vous avez un enfant, qui sera beau garçon. Votre mari vous aime et vous l'aimez aussi d'une vive tendresse.

La Badernote, prit tout à coup un air embarrassé. Ses yeux s'étaient fixés sur un point de la main qui semblait l'hypnotiser.

— Allons, fit gaielement Fleur-d'Avril, il y a là quelque chose qui vous embarrasse ?

— Oui, Madame. Je ne saisis pas très bien... Qu'est-ce donc ?... Non, je ne comprends pas.

— Soit, négligez cette ligne et passez à une autre.

— C'est fini, Madame, car votre main n'offre pas d'autre problème, sauf ce trait singulier que je ne m'explique pas... Un grand malheur ou un grand bonheur... Un grand bonheur sans doute.

Fleur-d'Avril tressaillit malgré elle. Elle avait cru deviner dans le visage de la Badernote l'expression d'une inquiétude et regretta, un instant, de l'avoir interrogée.

Vint le tour de Marguerite.

Celle-ci tremblait tandis que la vieille fille examinait sa main avant de parler.

— Oh ! dit la Badernote, ne soyez pas si émue. Je n'aperçois encore aucun indice funeste.

Mlle de Guirandol, rassurée, sourit.

— Tant mieux ! murmura-t-elle.

— Vous, mademoiselle, vous aimez un gentilhomme jeune, distingué, brave.

— C'est vrai, fit Marguerite, rougissante de plaisir.

Arrestation

Depuis quelques jours, plusieurs maisons de commerce de Cahors, recevaient de nombreuses commandes d'un inconnu, récemment arrivé à Cahors. Quelques négociants livrèrent les marchandises demandées, mais d'autres, plus méfiants, firent prendre des renseignements sur l'acheteur.

La police avertie ouvrit une enquête. Conduit devant M. le Commissaire, cet individu, qui se faisait appeler Malville, fut pressé de questions et finit par avouer qu'il se nommait Jean François Ricaud, natif de Saint-Beat (Haute-Garonne) et qu'il avait subi 4 condamnations pour banqueroute et escroquerie.

Conduit au parquet, Ricaud fut de nouveau interrogé, après quoi M. le Procureur le fit écrouer à la maison d'arrêt.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 29 août 1897

De 8 1/2 à 9 heures 1/2

Drapeaux flottants (allegro)	Kelsen.
Le Roi de Lahore (ouverture)	Massenet.
Le Muguet (valse)	D'Albert.
Aïda (Hymne, marche, danse)	Verdi.
Lohengrin (marche)	Wagner.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 au 28 août 1897

Naissances

Debelmas, Jean-Louis, rue Ste-Claire, 52.

Décès

Devèze, Marie, sans profession, célibataire, 23 ans, couvent de la Miséricorde, cours de la Chartreuse.

Soulié, Louis, sans profession, célibataire, 22 ans, rue Vayrols, 6.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'EVÈQUE. — Obsèques. — Jeudi ont eu lieu les obsèques de M. Louis Mourgues, receveur particulier des finances à Moissac. Originaire de Puy-l'Evêque, il était venu dans sa famille jouir d'un congé de quelques jours.

C'est dans une partie de pêche que ce malheureux père a trouvé la mort en se jetant à l'eau pour sauver son fils qui venait d'y tomber accidentellement, comme nous l'avons rapporté.

Ne sachant nager ni l'un ni l'autre, ils eussent péri tous les deux sans le secours d'un brave garçon, le sieur Delvalat qui, malheureusement, n'a pu sauver que l'enfant.

Cet excellent père a poussé l'héroïsme et l'abnégation jusqu'au bout. Après avoir remis l'enfant au sauveteur il saisit ce dernier, mais sur la sollicitation de M. Delvalat qui lui cria : « Laissez moi ou nous allons périr tous les trois » le malheureux père lâcha

prise en disant : « Sauvez d'abord mon fils » et il disparut presque aussitôt.

Cet événement tragique a consterné toute la population de Puy-l'Evêque qui s'est portée en foule à ses funérailles.

Au cimetière, M. Combes a retracé en termes émus la vie toute d'honneur et de probité du défunt, et s'est fait en un langage élevé l'interprète des regrets de tous pour cette mort si cruelle et si prématurée.

GRÈZELS. — Conseil municipal.

Le conseil municipal ayant été complété, comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, cette assemblée sera vraisemblablement convoquée pour le premier dimanche de septembre, à l'effet d'élire un adjoint en remplacement du regretté M. Souillac.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel.

Audience des flagrants délits : E. J. Rochefort, ébéniste, originaire du Plan (Haute-Garonne), auteur d'un vol, commis dimanche dernier, au préjudice de M. Manivèle, propriétaire à Lissac. Ce repris de justice, dont le casier judiciaire portait onze condamnations pour délits divers vient d'être condamné à 45 jours d'emprisonnement.

Collège.

Nous apprenons avec plaisir que M. Dauphin, professeur de rhétorique au collège de notre ville, vient d'être reçu agrégé avec le n° 9, sur seize candidats.

Vol.

Le sieur Pierre Bédruce, de Figeac, se trouvait mardi, jour de foire, sur la place de la Liberté, à Villefranche, lorsque trois individus vinrent près de lui essayer un cheval. Curieux, Bédruce s'approcha et se mêla au marché, il eut vite mis d'accord vendeur et acheteur, le cheval fut vendu 450 francs. Au moment de payer, un des filous sortit de sa poche un billet de banque de 500 francs. Comme on le pense, il demanda de la monnaie au pauvre Bédruce, qui lui donna dix billets de 50 francs. Mais alors, au lieu de donner le billet de 500 francs, nos trois individus firent demi-tour et filèrent, laissant au volé une mauvaise bique ne valant pas 20 fr. Plainte a été déposée.

LE BOURG. — Monument historique.

L'église du Bourg vient d'être classée parmi les monuments historiques. Le directeur des Beaux-Arts a alloué une subvention de 15,000 fr. pour réparation de cet édifice.

Une autre demande de subvention a été adressée au ministre des cultes. Cette demande a été classée par le conseil général dans sa dernière session. M. Gout, architecte de l'Etat, a dressé un projet de réfection qui donnera satisfaction à la population, en rendant à ce monument son ancien cachet artistique.

— Et la vive sympathie qu'il vous inspire est sincèrement partagée.

La jeune fille parut rayonnante. Elle ne fit aucune observation à la devineresse.

La Badernote continua :

— De nombreux obstacles ont jusqu'à ce jour contrarié votre attachement mutuel, mais à l'heure actuelle, ils tendent à s'aplanir. Dans un temps proche, vous pourrez épouser celui qui occupe une grande place dans votre cœur... Je parie, ajouta-t-elle, que ce que je vous dis là ne vous fait point de la peine ?

Fleur-d'Avril et Marguerite eurent un éclat de rire.

— Je crois bien ! s'écria Fleur-d'Avril, tandis que Mlle de Guirandol était tout entière à la joie.

La Badernote tenait encore la main qui lui avait été confiée. Elle poursuivait son étude en suivant attentivement les lignes.

— Tiens ! fit-elle observer. Encore un point noir comme sur la main de Madame. Qu'est-ce que cela signifie ?... En vérité j'y perds tout le fruit de mon expérience. Cependant il me semble comprendre... Il y aura peut-être un temps d'arrêt dans la réalisation de vos vœux, peut-être même... Non, je me déclare vaincue... Nulle autre part je n'ai remarqué ce que j'aperçois sur vos mains, mesdames, en sorte que je reste dans l'incertitude.

— Votre science est donc en défaut ? dit Fleur-d'Avril, — au moins pour le moment.

Un autre jour, vous lirez sans doute avec plus d'aisance.

(A suivre)

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Casernes de gendarmerie. — La question du logement des gendarmes, à Gourdon, passionne tellement les contribuables de notre ville, que certains croient devoir la déplacer ou tout au moins faire retomber sur d'autres la décision prise à ce sujet par le Conseil général, dans sa dernière séance du mois d'août.

Nous croyons de notre devoir de rétablir les faits.

Gourdon possède deux brigades de gendarmerie : l'une à pied ; l'autre à cheval.

La brigade à pied est logée dans un bâtiment appartenant à M. Destrau, loué au prix de 1300 fr. par an.

La brigade à cheval est installée dans un immeuble dont MM. Tailhade sont les propriétaires. Le prix annuel de location est de 2070 fr.

Le département paie donc de ce chef une somme annuelle de 3.370 fr. cela depuis de longues années, bien que les bâtiments tombent en ruines, qu'ils soient mal aménagés, trop exigus ou qu'ils ne répondent point aux besoins des divers services.

Ces deux édifices, dont l'un est situé avenue Gambetta et l'autre dans le faubourg des Capucins, présentent l'inconvénient grave d'être séparés par une distance trop grande, pour que le service et la surveillance s'y exercent d'une manière commode et facile.

L'autorité militaire se trouvant dans la nécessité d'abandonner les locaux reconnus défectueux, a demandé la réalisation d'un projet qu'elle caressait depuis longtemps, à savoir la réunion des deux brigades de gendarmerie dans un seul et même immeuble ainsi que cela a lieu dans toutes les villes possédant deux brigades.

Le bail de la caserne à pied expirant le 30 septembre 1898 et celui de la caserne à cheval prenant fin le 31 décembre de la même année, l'administration s'est préoccupée de satisfaire aux desiderata de l'autorité militaire et a provoqué les offres de divers propriétaires pour la location d'une caserne unique.

Trois propriétaires se sont mis sur les rangs.

M. Tailhade.

M. Destrau.

La ville de Gourdon.

MM. Tailhade, propriétaires de la caserne actuelle occupée par les gendarmes de la brigade à cheval, s'engageaient à faire exécuter à leur immeuble les réparations et les agrandissements nécessaires, moyennant un prix de location annuel de 3.370 fr., somme payée en ce moment pour les deux casernes.

M. Destrau, propriétaire d'une des casernes, a offert de faire construire un nouveau bâtiment pour l'installation des deux brigades dans le même local, mais son projet n'a pas été mis à exécution.

La ville de Gourdon a fait offre d'un immeuble servant autrefois d'école qui sans contester a une valeur supérieure aux deux locaux réunis de MM. Tailhade et Destrau, moyennant la somme annuelle de 3.500 fr.

Il convient de reconnaître qu'en présence des offres de la municipalité de Gourdon, M. Destrau s'est désisté.

Il ne restait donc que deux compétiteurs pour le logement des deux brigades, MM. Tailhade et la ville de Gourdon.

MM. Tailhade offraient leur immeuble d'une valeur de 30.000 fr. environ, plus la construction d'un bâtiment pour la brigade à pied 30.000 fr., soit 60.000 fr.

Tandis que la commune donnait un local qui peut être évalué à 100.000 fr. y compris les 30.000 fr. de réparations qu'elle s'était engagée à effectuer.

De Paris de l'autorité militaire et de l'architecte départemental, le bâtiment offert par la commune était le seul remplissant les conditions désirables.

Cependant, ni l'un ni l'autre de ces deux projets n'a prévalu devant le Conseil général qui, dans sa séance du 21 août, revenant sur sa délibération tendant à l'établissement d'une caserne unique, a accepté sans examen, les offres de la dernière heure faites par MM. Tailhade et Destrau et a décidé de renouveler les traités en faveur de M. Tailhade et de M. Destrau, propriétaires des deux casernes séparées au prix de 1000 fr. pour l'immeuble Tailhade et de 700 fr. pour l'immeuble Destrau.

Dans sa soumission du 21 août M. Destrau sacrifiant les intérêts de la ville de Gourdon pour les siens propres « s'engage,

la maison étant en très bon état, à faire toutes les réparations nécessaires pour la conserver dans le même état, et à louer pour 18 ans.

MM. Tailhade Paul et Joseph, de leur côté donnent à louer pour 18 ans également mais s'engageant à faire exécuter toutes les réparations nécessaires.

Ces conditions à première vue paraissent profitables aux intérêts des finances départementales puisqu'on loue au prix de 1.700 fr. les mêmes locaux que l'on payait 3.370 fr.

Nous pensons nous que ce prix est trop élevé eu égard à la valeur des immeubles à leur incommode. Aussi, espérons-nous que le Conseil général, mieux avisé, voudra bien revenir sur sa décision, dans l'intérêt du service de la gendarmerie et de la ville de Gourdon!

Nous reviendrons du reste sur cette question.

— **Tribunal correctionnel.** — Dans sa première audience de vacation, le tribunal s'est occupé de trois affaires.

Vol à la tire. — La nommée Marie L..., épouse Vaujoux, née à Cornil (Corrèze), prévenue de vol commis à la foire de Salviac, le 20 août courant, est condamnée à trois mois et un jour d'emprisonnement.

Délit de chasse. — Pierre Moncoutré, de Fayolles, comparait sous l'inculpation de délit de chasse en temps prohibé. Il est condamné à 50 fr. d'amende.

Contributions indirectes. — Jean Boutot, débitant aux Quatre-Routes, canton de Vayrac, est prévenu de détention de boissons dans une cave clandestine. Le tribunal renvoie le prononcé du jugement à la plus prochaine audience.

CAVAGNAC. — **Laïcisation.** — Par arrêté préfectoral, en date du 25 août courant, l'école de filles de Cavnac a été laïcisée.

RIGNAC. — **Groupe scolaire.** — Les travaux du groupe scolaire sont à peu près terminés et nous espérons qu'à la rentrée des classes, élèves et maîtres pourront prendre possession du nouvel immeuble.

BULLETIN FINANCIER

Selon toutes les prévisions, la Bourse devait accueillir les excellentes nouvelles venues de Russie par un mouvement marqué de hausse. Il n'en a rien été pourtant : les bonnes dispositions qui se manifestaient avant l'ouverture n'ont pas tardé à être paralysées par des ventes au comptant qui ont pesé sur les cours, les maintenant au niveau de ceux de la séance précédente.

Le 3 0/0 finit à 104,65 ; l'amortissable à 103,80 ; le 3 1/2 vaut 107,55.

Nos établissements de crédit se négocient : la Banque de France à 3682,50 ; la Banque de Paris à 865 ; le Crédit Lyonnais cote 791,75 ; le Crédit Foncier 685 ; la Société Générale est fermée à 529,50.

Affaires presque nulles à terme sur nos chemins français. Le Nord s'inscrit à 1982,50 ; le Lyon à 1800 ; l'Orléans à 1832,50 ; le Midi à 1420 ; l'Est à 1108.

L'Italien est bien tenu à 94,70 ; l'Extérieure se soutient à 62,20 ; la Rente Turque finit à 22,55 ; la Banque Ottomane à 600 ; les fonds Russes moins touchés que nos Rentes par les réalisations résistent mieux : le 3 0/0 1891 clôture à 95,90 ; le 3 0/0 1894 à 95,85 ; le 3 1/2 à 102.

Le Suez regagne 5 fr. à 3280.

Bibliographie

Une belle publication

Notre confrère parisien *l'Eclair* met en vente aujourd'hui la troisième livraison des *Affiches illustrées de « l'Eclair »*. Cette publication voit son succès grandir à chaque nouvelle livraison.

Actuellement, les deux premières livraisons sont presque épuisées, et il est très probable qu'elles feront prime sous peu.

Le troisième fascicule est vendu deux francs chez tous les dépositaires de *l'Eclair* à Paris et en Province.

Il reste encore à l'Administration de *l'Eclair*, 10, faubourg Montmartre, Paris, un certain nombre d'affiches de luxe numérotées des premier et second prix du concours.

Nous rappelons aux amateurs que ces affiches, mises en vente au prix de dix francs l'exemplaire, sont les seules pouvant être vendues.

LA NATURE. — *Revue des sciences illustrée*, Henri de Parville, rédacteur en chef : Masson et C^o éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du numéro 1265, du 28 Août 1897.

La planète Mars, par M. Fouché. — Le canal de la Baltique à la mer Noire, par L. Renard. — La « Turbinia », commandant G. — Coussinets à bille. — Concours de l'Automobile-club, par Lucien Périssé. — Une expédition belge au Pôle sud, par J.-F. G. — Le procédé « Radiotint » de photographie des couleurs, par G.-A. Niewenzlowki. — Les moteurs électriques dans l'industrie du tissage, par J. Laffargue. — Chro-

nique. — Académie des sciences ; séance du 23 août 1897, par Ch. de Villedeuil. — Incendie des forêts, par M. Ledant. — Images exhalées, par E. Florent. — Ce numéro contient dix gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2191^e livraison (28 Août 1897). Monnaie de singe, par Mme P. de Nanteuil. — Engastrimythe et ventriloques, par St-J. de l'Escap. — Lettres du régiment, par Louis d'Or. — Missionnaires et anthropophages. — L'écuier de la reine, par Arthur Doulliac. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

MARCHÉS

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	173	151	70 à 80
Vaches.	16	15	55 à 68
Moutons.	1305	481	65 à 83
Porcs.	969	794	86 à 98

La Vilette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1997	1927	0.55 à 0.95
Vaches.	525	500	0.56 à 0.94
Taureaux.	216	511	0.49 à 0.78
Veaux.	1677	1247	0.60 à 1.06
Moutons.	13729	13379	0.70 à 1.14
Porcs.	6376	6304	0.92 à 1.02

Bœufs. — Vente moyenne.
Vaches. — Vente moyenne.
Taureaux. — Vente moyenne.
Veaux. — Vente mauvaise.
Moutons. — Vente facile.
Porcs. — Vente lente.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie et de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

58 ANNÉES DE SUCCÈS. — 60^e Récomp. dont 2 Grands Prix, 17 Dip. d'Honneur, 17 méd. d'Or, etc.

ALCOOL DE MENTHE DE **RICQLÈS**

LE SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

Souverain contre dysenterie, cholérite, indigestions, mau^x d'estomac, de cœur, de tête.

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, calmant instantanément la soif et assainissent l'eau.

Préservatif contre les Épidémies

Excellent aussi pour la toilette et les Dents.

Exigez le nom DE RICQLÈS

MAISON FONDÉE EN 1838

SUPRÊME EAU DE NOIX

Louis DENOIX & Grève la Gaillardière

1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or.
2^e Exposition Universelle Bordeaux 1895, Méd. Argent.
3^e Exposition Nationale Périgueux 1896, Médaille Or.

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPÉCIALITÉS : Anisette et Liqueurs supérieures

Sirois garantis

Soul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste) double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande

MAISONS RECOMMANDÉES

Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre Bd Gambetta Cahors.



LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE

Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.

La Maison Loubeyre, seule propriétaire de ce produit, traite à forfait avec les clients. — Si les résultats promis ne sont pas obtenus, on n'a rien à payer. — Pour toutes les commandes, s'adresser à M. Loubeyre, Boulevard Gambetta CAHORS.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10.000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts



Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs, Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

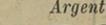
Maison de confiance. Travail très soigné

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE à Cahors

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours. Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

MEUBLES, SIÈGES, GLACES

Voitures de Déménagements



BOUZERAND

TAPISSIER-DÉCORATEUR

CAHORS, rue Nationale, 51 et 53 et rue Lastié, 2 et 4, CAHORS

VENTE et LOCATION de meubles ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

CABINET DENTAIRE TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

La Compagnie Nationale

de Voyages à l'Exposition universelle de 1900 (Siège social à Paris, 20, rue de Berlin) demande des agents généraux, d'arrondissement et partouliers dans le département. Ecrire avec références. Commissions importantes.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Fortune

à partir du 5 septembre à 15 tirages comprenant 1.100 lots représentant une somme de quatre millions 200.000 fr., dont 2 de 500.000 fr., 2 de 250.000 fr., 1 de 200.000 fr., 14 de 100.000, etc., envoyer à M. E. MARIE, 15, rue Duperré, Paris, 2 francs par tirage ou 20 fr. pour les 15.

Etude de M^e LOUIS LACAZE, licencié en droit, avoué à Cahors,
10, Cours de la Chartreuse (ancienne étude DELBREIL)

VENTE

Sur Saisie Immobilière

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

En un seul Lot

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés sur les communes de Carnac-Rouffiac et de Bagat
SUR LA MISE A PRIX DE **DIX FRANCS**

L'adjudication aura lieu le Samedi deux octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à l'audience des vacations du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à midi et demi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte d'obligation retenu par M^e Carrié, notaire à Montcuq, le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré ;

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de M^e Luc, huissier à Montcuq, en date du vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, dénoncé et transcrit avec exploits de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 159, numéro 41 et volume 160 numéros 1 et 2.

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-un août mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, lequel donnant acte à M^e LACAZE des lectures et publication du cahier des charges, a fixé la vente au samedi deux octobre prochain ;

Et qu'aux requête, poursuites et diligences de dame Euphrasie ANDRIEU, épouse de Marcellin PIEU, et de ce dernier agissant pour la validité, propriétaires domiciliés ensemble au lieu de Mourgues, commune de Bagat, la dite dame agissant comme seule et unique héritière de feu Jean-Pierre ANDRIEU, son père, quand vivait propriétaire au dit lieu de Mourgues.

Ayant M^e Louis LACAZE pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

En présence ou eux dûment appelés de : 1^o Dame Célestine BURC, sans profession, épouse du sieur Louis AUVRAY, gardien de prison, et de ce dernier pris pour la validité, domiciliés ensemble à Paris, boulevard Diderot.

2^o BURC Emile, cultivateur, ayant demeuré au dit lieu de Bure, commune de Carnac-Rouffiac, aujourd'hui sans domicile ni résidence

connus en France ; parties saisies n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le samedi deux octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à midi et demi, à l'audience des vacations du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles dont la désignation suit.

Désignation sommaire

DES

BIENS A VENDRE

LOT UNIQUE

Biens situés sur la commune de CARNAC-ROUFFIAC

1^o Une terre située au lieu de Bure, commune de Carnac-Rouffiac, formant le numéro 1511 section D, du plan cadastral de la dite commune, d'une contenance de quatre ares trente centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de deux francs vingt-quatre centimes.

2^o Une terre située au même lieu, formant le numéro 1512 des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de soixante-dix centiares, deuxième classe, d'un revenu de quarante-sept centimes.

3^o Une vigne, aujourd'hui friche, située au même lieu, formant le numéro 1532 des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de trente-sept ares soixante centiares, deuxième et troisième classes, d'un

revenu de huit francs soixante-dix-sept centimes.

4^o Une terre, située au même lieu, formant le numéro 1509 des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de quatre ares quatre-vingts centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de deux francs cinquante-huit centimes.

5^o Une terre, située au même lieu, formant le numéro 1510 des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de deux ares soixante-dix centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de un franc quarante-neuf centimes.

6^o Une terre, située au même lieu, formant le numéro 1530 des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de dix ares trois centiares, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de trois francs cinquante-cinq centimes.

7^o Sol de maison, situé au même lieu, formant le numéro 1513 P des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de sept ares treize centiares, première classe, d'un revenu de six francs quatre-vingts centimes.

8^o Sol de maison, situé au même lieu, formant le numéro 1514 P des mêmes sections et plan, d'une contenance approximative de vingt centiares, première classe, d'un revenu de dix-neuf centimes.

Une maison est aujourd'hui complètement en ruine.

9^o Un jardin, situé au même lieu, formant le numéro 1528 P des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de six ares quatre-vingt-dix centiares, première classe, d'un revenu de six francs cinquante-six centimes.

10^o Une terre, située au même lieu, formant le numéro 1544 P des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de six ares soixante-trois centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de deux francs soixante-huit centimes.

11^o Une terre, située au même lieu, formant le numéro 1531 P des mêmes section et plan, d'une contenance approximative de vingt-six ares soixante-trois centiares, troisième classe, d'un revenu de neuf francs trente-deux centimes.

12^o Une maison, située au même lieu, construite en pierre, couverte en tuiles ; elle se compose d'un premier étage construit sur voûte et éclairé par deux croisées dont l'une du côté du Nord et l'autre au Couchant. La porte d'entrée se trouve au Levant ; on y arrive au moyen d'un escalier extérieur composé de huit marches en pierres.

Au rez-de-chaussée se trouve une belle cave ayant son entrée au Levant.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, sont portés à la matrice cadastrale de Carnac-Rouffiac sur la tête de Bernard BURC, propriétaire à Bure, folios 46 et 47 et sont la propriété des sus-nommés comme les ayant recueillis dans la succession de leurs père et mère.

Ils sont joints et exploités par un sieur Solacrouq, Adrien, propriétaire au dit lieu de Bure qui perçoit toutes les récoltes, moyennant le paiement des impôts.

BIENS

situés dans la commune de Bagat

1^o Une pâture, située au lieu dit La Clotte, commune de Bagat, formant le numéro 64 P, section B numéro 3 du plan cadastral de la dite commune, d'une contenance approximative de huit ares quatre-vingt-sept centiares, troisième classe, d'un revenu de neuf centimes.

2^o Un bois, situé au même lieu, formant le numéro 65 P des mêmes section et plan, d'une contenance ap-

proximative de trente-cinq ares dix centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de quatre-vingt-quatre centimes.

Ces immeubles sont portés à la matrice cadastrale de la commune de Bagat, sous le nom de Bénédicty, mais ils sont la propriété des débiteurs sus-nommés.

MISE A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus désignés et situés dans les communes de Carnac-Rouffiac et de Bagat, seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, ci 10^{fr.} En sus des charges.

Nota. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le vingt-sept août mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'Avoué poursuivant,
Louis LACAZE.

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, Fo C^o Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : de FRAMOND, receveur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LOUIS LACAZE, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges.